

Non paiement d'un véhicule vendu à un professionnel

Par busenaute, le 20/09/2011 à 14:56

Bonjour

En date du 20 Aout j'ai vendu à un garage le véhicule de ma femme qu'utilisait mon fils. ce dernier est tombé en panne à Narbonne, il est allé voir un garage qui a chiffré la réparation à environ 1200 € mais il s'est dit interessé pour l'achat du véhicule.

Nous nous sommes entendu sur 1 500 € paiement en trois fois

j'ai rempli, signé et édité un acte de cession en trois exemplaires que j'ai envoyé au garage, celui ci a conservé le sien et m'a renvoyer les deux autres.

30 jours plus tard il ne m'a pas payé et il semble qu'il ne le fera pas

Je ne lui ai pas envoyé la carte grise et je n'ai pas envoyé "I acte de cession à la préfecture". j'ai suspendu l'assurance.

A ce moment de la vente quels sont mes recours ? Le véhicule appartient à qui ? Le garage peut il l'assurer sans ma carte grise ? Dois je envoyer l'acte de cession à la préfecture ?

cordialement

Par pat76, le 21/09/2011 à 19:25

Bonjour

Le véhicule appartient à celui qui détient la carte grise qui est à son nom.

Le garagiste devra justifié qu'il vous a payé le véhicule qui pour l'instant est toujours votre propriété.

Vous pouvez toujours aller récupérer le véhicule. Si le garagiste à fait des travaux dessus sans votre consentement, vous n'aurez pas l'obligation de payer la facture.

Le garagiste devra justifier que vous l'aviez autorisé à effectuer des réparation en produisant un document signé de votre main.